

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Band:** 30 (1993)  
**Heft:** 1143

**Artikel:** Sécurité sociale : ne pas renchérir le coût du travail  
**Autor:** Gavillet, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1011749>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 23.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Ne pas renchérir le coût du travail

## PRODUCTIVITÉ ET TRAVAIL

Selon l'institut Créa, le nombre de postes de travail devrait diminuer de 2,3% en 1993 alors que, simultanément, la productivité apparente, soit le Produit intérieur brut divisé par le nombre de postes de travail, augmentera de 2,3%.

De son côté, le Produit intérieur brut ne devrait baisser que de 0,7%.

Source: Institut Créa de macroéconomie appliquée (1015 Lausanne): *Analyses et prévisions 1993-1995*.

(ag) La sécurité sociale ne doit pas être un serpent qui se mord la queue. Elle ne doit pas détruire là où elle est censée protéger. Or en renchérissant le coût du travail, elle freine l'embauche. Les correctifs proposés suggèrent, avant tout, de fiscaliser certaines charges (proposition Tschopp pour l'assurance-maladie des personnes de grand âge, AVS Plus, décision française concernant les allocations familiales, financement par la TVA de l'AVS comme le propose un des volets du projet qui sera soumis à la ratification du peuple, etc).

La fiscalisation a l'inconvénient d'être une nouvelle variante de l'Etat-Providence et de couper les liens avec l'économie productive.

Dans la recherche de modèles inédits, nous

versions au dossier celui de Jean-Lou Bourgeois, chercheur à l'Université de Lille II que nous reproduisons partiellement ci-dessous. Le modèle est théorique en ce sens qu'il ne s'applique qu'à l'entreprise qui serait cotisante d'une seule et unique caisse.

Son originalité est la suivante. Alors que la majorité des propositions repose sur le postulat: «la productivité paiera», il fait une application immédiate et concrète de ce principe. L'amélioration de la productivité est souvent synonyme de chômage accru (voir en marge l'extrait des prévisions de l'institut Créa pour 1993). La productivité, dès lors, devrait être saisie à la source de manière qu'il y ait incitation et encouragement de l'emploi. ■

## Les charges sociales en fonction de la productivité du travail

«Puisque les cotisations sociales sont dissuasives pour l'emploi, nous accréditons l'idée qu'il faille changer leur assiette, car seule une refonte globale du système paraît devoir éviter les effets pervers des politiques catégorielles actuellement menées. (...)

Il faut, pour y parvenir (...), adopter pour assiette la productivité apparente du travail, c'est-à-dire l'efficacité du travail calculée en divisant la valeur ajoutée par le facteur travail.

Un exemple chiffré et simple permet de comprendre l'intérêt de ce changement d'assiette. Soit une entreprise qui réalise une va-

leur ajoutée de 1 000 000 de francs avec dix salariés. Sa productivité est de 100 000 francs par salarié. C'est l'assiette que nous proposons de retenir pour les cotisations sociales. Si son activité fluctue, et que sa valeur ajoutée varie à la hausse ou à la baisse, sa productivité varie dans les mêmes proportions. Ainsi, si la valeur ajoutée diminue de 10% et passe donc à 900 000 francs, la productivité baisse aussi de 10% pour s'établir à 90 000 francs, et les charges sociales assises sur cette productivité diminuent dans la même proportion; le système est neutre pour l'emploi. Mais il devient franchement incitatif en cas de variation des effectifs.

Si notre entreprise, avec son million de valeur ajoutée et ses dix salariés, décide de licencier un salarié, sa productivité augmente et s'établit à 111 111 francs (1 000 000/9). Son assiette augmente et ses charges sociales aussi. Si par contre elle embauche un salarié, sa productivité se fixe à 90 909 francs (1 000 000/11), son assiette diminue, ses charges sociales aussi. Toute la philosophie de l'actuel système est renversée. Il devient gratifiant d'embaucher et pénalisant de licencier, tout en tenant compte des variations de la conjoncture économique pour le niveau des cotisations.

Selon les modalités d'application, la taxation de la productivité apparente du travail peut présenter d'autres avantages. Elle peut être un puissant vecteur de lutte contre l'emploi clandestin, et indirectement contre l'immigration clandestine, puisque l'employeur aura tout intérêt à déclarer ses salariés, sinon il paiera plus; un instrument de partage du travail, si l'on exclut du facteur travail qui tempère la valeur ajoutée les heures supplémentaires et si l'on retient une base forfaitaire élevée pour chaque emploi à temps partiel (exemple: 3/4 de poste quelle que soit la durée du travail).» ■

(Extrait d'un article de Jean-Lou Bourgeois, publié dans le *Monde* du 7 avril 1993).

●●●

et *Wochen-Zeitung für das Emmental und Entlebuch* sont des hebdomadaires régionaux. La publicité et les informations sont bien ciblées sur un lectorat de contrées un peu à l'écart. Le premier a environ 900 abonnés pour un tirage distribué de 25 000 exemplaires; l'audience est de 1,3 lecteur par exemplaire. Le second compte environ 1700 abonnés pour un tirage de 29 000 exemplaires.

En 1972, la Commission des cartels avait consacré une enquête aux feuilles d'annonces gratuites.

Lorsque la presse gratuite se fait militante et qu'elle remplace, comme c'est souvent le cas maintenant, l'achat, et donc le choix, d'autres journaux, elle joue un rôle bien plus qu'économique... ■